
Adresse des administrateurs du département de la Sarthe, lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Sarthe, lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21300_t1_0144_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

b

[*Les administrateurs du département de la Sarthe à la Convention nationale, Le Mans, le 1^{er} brumaire an III*] (33)

Citoyens Représentants

Nous n'emprunterons point le langage de l'hypocrisie et du charlatanisme, mais celui de la vérité, pour vous peindre l'enthousiasme et l'admiration qu'a excité dans nos âmes votre sublime adresse au Peuple Français. Oui, nous vous le disons avec cette franchise qui n'appartient qu'à des hommes libres, la déclaration solennelle de vos principes sacrés a sauvé pour jamais la République, en assurant mieux que nos armées constamment victorieuses le triomphe complet de la liberté et de l'égalité. Représentants, vous venez de terrasser le reste des infâmes partisans du monstre Robespierre; vous venez de faire pâlir d'effroy et confondre ces dominateurs, ces vils intrigans qui se disaient sans cesse les amis du peuple, pour usurper sa souveraineté et devenir ses boureaux. Pour nous, pleins de confiance dans vos principes qui sont gravés dans nos cœurs, fidèles à nos sermens, fermes à notre poste, nous vous jurons de nouveau de ne reconnaître d'autre souveraineté que celle du peuple, d'autre centre de l'autorité et de l'action du gouvernement, que la Convention nationale; qu'elle a été et sera dans tous les tems, notre unique point de ralliement, même au péril de nos jours. Pères de la Patrie, continuez vos immortels travaux, maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que les despotes coalisés viennent vous demander la paix aux conditions que vous seuls avez le droit de leur dicter; mais que ce gouvernement soit dégagé des vexations et des actes arbitraires qui ont fait immoler tant de victimes innocentes. C'est alors qu'on verra disparaître les scélérats et les fripons et commencer le règne de la vertu et de la probité.

Respect et attachement inviolables à la Convention nationale. Soumission entière aux lois, zèle et activité à les faire exécuter. Tels sont les sentimens qui nous animent.

Salut et fraternité.

Théophile LE CLERC,
BARRE, GOUPIL, DÉSIGNE
et deux autres signatures illisibles.

15

a

Les administrateurs du district de Corbeil [Seine-et-Oise] font hommage à la Convention d'un bonnet de liberté fait avec du salpêtre (34).

[*Extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Corbeil, séance publique du 29 vendémiaire an III*] (35)

Les citoyens Bourlier, chef de l'atelier de salpêtre de la commune de Corbeil et le citoyen Bapeaume commissaire de la municipalité pour surveiller les travaux du dit atelier se sont présentés à la séance et ont fait hommage au conseil d'un bonnet de liberté exécuté en salpêtre pour témoigner le zèle et l'activité qui règne dans l'atelier qu'ils sont chargés de conduire et de surveiller.

L'agent national entendu, le conseil arrête que le président donnera l'accolade fraternelle aux C. Bourlier et Bapeaume, que mention sera faite au procès-verbal de leur offrande civique laquelle sera présentée par le C. Gaidelin à la Convention nationale et qu'expédition de la présente délibération sera délivrée aux citoyens Bourlier et Bapeaume comme un témoignage de la satisfaction du conseil pour le zèle qu'ils apportent dans l'atelier de salpêtre confiée à leurs soins.

Pour expédition.

ROUMEAU, *vice-président*
et une autre signature illisible.

b

Le représentant du peuple Lequinio fait hommage d'un livre qu'il a intitulé : *Guerre de la Vendée et des Chouans* (36).

[*Lequinio, représentant du peuple, au président de la Convention nationale, Paris, le 7 brumaire an III*] (37)

(34) P.-V., XLVIII, 84.

(35) C 323, pl. 1385, p. 27. *Bull.*, 8 brum. (suppl.).

(36) P.-V., XLVIII, 84.

(37) C 323, pl. 1382, p. 22. *Moniteur*, XXII, 361; *Débats*, n° 765, 537; *Bull.*, 12 brum. (suppl.); *J. Paris*, n° 38; *Rép.*, n° 38; *Ann. Patr.*, n° 666; *Ann. R. F.*, n° 37; *C. Eg.*, n° 801; *J. Fr.*, n° 763; *Mess. Soir*, n° 802, cette gazette précise : « Chez Petit, libraire, rue du Bacq, n° 565, vis à vis le marché Boulainvilliers. Prix 3 L pour Paris, et 3 L 15 s. franc de port pour les départemens »; *J. Perlet*, n° 766; *F. de la Républ.*, n° 38; *Gazette Fr.*, n° 1030; *M. U.*, XLV, 124.

(33) C 323, pl. 1385, p. 34. *Gazette Fr.*, n° 1030.